

**R-B** REGISTRE DE FORMATION - Mise à jour

Nom de l'employé : ..... NIS : .....

**DIRECTIVES**

Ce Registre doit être rempli et ajouté au Registre R-B existant pour chaque employé.

Les éléments en gras ci-dessous ont été ajoutés à la version 2023 du Manuel de l'Éleveur.

ITEM	Module	Exigences	Initiales de l'employé	Approbation (initiales)	S.O. (si sans objet)	Date (aa/mm/jj)
<b>Formation générale</b>						
2	1.1	L'employé connaît les quatre points de contrôle critiques (PCC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant la salubrité des aliments et les quatre points critiques (PC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant le bien-être animal. <b>Le personnel respecte les mesures visant à prévenir les problèmes de salubrité des aliments, comme les règles et les principes des points de contrôle critiques (PCC), des bonnes pratiques de production (BPP), de l'hygiène personnelle et de la biosécurité, y compris l'exposition aux parasites provenant d'excréments d'animaux ou d'humains (Toxoplasma, Trichinella et Teania Solium).</b>				

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

**Formation complétée :**

- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.1 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures de surveillance pour rencontrer les exigences et les procédures.
- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.2 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures en cas de déviation lorsqu'une exigence n'est pas rencontrée.

Signature du gestionnaire du site : \_\_\_\_\_